

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 12 Décembre 2024
18h30 Salle du conseil municipal

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Richard Brusa, Valérie Faivre, Christine Petitjean, Tantely Brun, Jean Camus, Jérôme Lamonica, Delphine Vuillermoz, Nicolas Jacquier

Excusés : Carolyne Le Bonniec (pouvoir à Stéphane Lamberger), Alexandre Adam, Caroline Médigue, Chantal Perreaut

Tantely Brun est désignée secrétaire de séance.

1. Validation du compte rendu de la séance du 5 novembre 2024

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des commissions communales

- **Commission économie** : Valérie Faivre rend compte des échanges au sein de la commission. Un food truck a fait une demande pour s'installer le lundi soir sur l'emplacement prévu, place du Colombier. La Commission a consulté l'UCIA et les restaurateurs locaux, avec une seule opposition à cette demande. La commission propose donc d'accorder l'autorisation au demandeur. L'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la Brasserie a été finalisé et publié. La boutique-test est moins ouverte par manque de disponibilité du gérant qui cherche un artisan pour partager le local.

- **Commission jumelage** : Jérôme Lamonica indique que la commission a accueilli de nouveaux membres enthousiastes. Les dates pour la réception de la délégation allemande ont été fixées ; du 16 au 18 mai 2025. Un appel à participation est lancé auprès des germanophiles. Un dossier de demande de subvention est en train d'être constitué, il pourrait couvrir 80 % des dépenses totales.

- **Commission des Finances** : Richard Brusa indique que la Commission a passé en revue tous les investissements prévus pour l'année à venir. Elle a conclu qu'il sera nécessaire de réduire certaines charges afin d'augmenter la Capacité d'Autofinancement et ainsi financer les projets à venir.

- **Commission Action Sociale** : Christine Petitjean fait part de la satisfaction de la Commission quant au repas du Bel Âge qui a rencontré un franc succès, avec un beau spectacle et une belle ambiance. La salle des fêtes a été jugée plus adaptée que la Tourniole pour cet événement. Les colis pour les personnes âgées sont prêts et vont être livrés, tout comme les goûters dans les EHPAD et foyer logements.

3. Compte-rendu des commissions intercommunales

Monsieur le Maire rend compte des échanges en bureau communautaire qui ont fait état des investissements prévus en 2025. Les principaux étant le déménagement du siège social de la Communauté de Communes aux Bords de Seille et la cité des vins.

4. Prospective budgétaire : priorisation des projets d'investissements

Monsieur le Maire indique que les projets suivants sont considérés comme prioritaires : l'EcoQuartier des Toupes et la réhabilitation de la friche Pageaut, l'aménagement de la brasserie dans l'aile ouest du bâtiment de la Mairie, la rénovation de la salle des fêtes.

Jérôme Lamonica souligne l'intérêt de l'investissement dans la Brasserie qui offre une rentabilité.

Monsieur le Maire insiste sur le caractère structurant des Toupes qui permettra à terme d'accueillir de nouveaux habitants, assurant ainsi l'avenir de la commune, de ses commerces, de ses écoles, et apportant enfin de nouvelles recettes fiscales. Ce projet bénéficie déjà d'un soutien du conseil régional, il pourrait toutefois contraindre la Commune à décaler la rénovation de la salle des fêtes.

Valérie Faivre soulève un point concernant l'emplacement de la salle des fêtes, actuellement située sur un rond-point au croisement de deux routes départementales. Elle suggère qu'elle pourrait être envisagée sur la place du Colombier, offrant ainsi un cadre plus adéquat.

Monsieur le Maire estime que la question est intéressante mais en pose d'autres, comme le devenir de l'actuelle salle des fêtes et le coût total de l'opération.

L'enjeu majeur reste de prioriser et de phaser les différents investissements pour les années à venir, en envisageant aussi des cessions de bâtiments pour financer certains projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

5. Projet de brasserie : choix du maître d'oeuvre

Monsieur le Maire présente une analyse des différentes offres reçues pour la conception du projet de Brasserie. Il est suggéré de retenir le bureau d'études Arcad26, mieux disant, pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

6. Réseau de téléphonie mobile : renouvellement de bail

Le conseil municipal a été informé de la proposition de renouvellement de bail pour une antenne de téléphonie mobile située sur notre territoire, dans les bois appartenant à la Commune situés à Fontainebrux. L'opérateur d'infrastructures Valocime a soumis une offre financière intéressante, qui semblait avantageuse pour la commune sur le plan économique. Cependant, après un examen approfondi de l'historique de l'entreprise, il a été constaté que Valocime faisait face à plusieurs contentieux, relayés par divers articles de presse. Cette situation a suscité des préoccupations quant à la fiabilité de l'opérateur.

Dans ce contexte, et après avoir pris en considération les risques juridiques et financiers liés à un partenariat avec un opérateur dont la stabilité est remise en question, monsieur le Maire propose de rejeter la proposition de Valocime et de laisser courir le bail actuel jusqu'à son terme, soit jusqu'en 2030. À cette date, la question du renouvellement pourra être à nouveau examinée, avec la possibilité de renégocier les conditions du contrat, tout en prenant en compte de nouveaux éléments et les évolutions du marché.

Cette décision vise à préserver les intérêts financiers et juridiques de la commune tout en maintenant un service de qualité pour les habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

7. Demande de travaux du Conseil départemental sur le pont de Villevieux sur la RD 470

Le Conseil Départemental a proposé des travaux sur le pont de Villevieux pour le printemps 2025. Cependant, le Conseil Municipal décide de demander un report des travaux à l'année 2026, entre janvier et mai. Une réunion est prévue le 18 décembre avec les parties prenantes (commerçants, agriculteurs, etc.) pour discuter des modalités de ce report.

8. Questions diverses

- L'Apéritif de Noël est annulé cette année, mais une soirée conviviale entre élus et agents est prévue le 7 février 2025.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le jeudi 12 décembre à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Dominique Méan

Richard Brusa,

Valérie Faivre,

Christine Petitjean,

Alexandre Adam,

Tantely Brun,

Jean Camus,

Nicolas Jacquier,

Jérôme Lamonica,

Carolyne Le Bonniec,

Delphine Vuillermoz,

Caroline Médigue,

Chantal Perreaut.